

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye, Provinces.
pour un an, 26 fl. 30 c.
six mois, 14 » 18 »
trois mois, 7 » 8 »

PAIX DES RÉSERVATIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
suivant de 10 cts par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT
ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire,
et chez les Héritiers Doornik,
braires, Lange Pootten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent
être envoyés à la direction *franco port.*

LA HAYE, 28 Janvier.

Mort du roi de Danemarck.

Ce que nous avons dit hier de la mort de Chrétien VIII de Danemarck, était fondé. Aujourd'hui nous recevons un supplément extraordinaire du *Börsen-Halle* de Hambourg, en date du 24 de ce mois, qui annonce que S. M. le Roi de Danemarck est décédé le 20 janvier à 11 1/2 heures du soir.

Cette nouvelle est arrivée à Hambourg par voie extraordinaire, en même temps que la proclamation du nouveau souverain. Dans cette proclamation il est fait mention des duchés de Sleeswigh-Holstein et Frédéric VII, successeur de Chrétien VIII, y donne l'assurance que ces duchés sont aussi chers à son cœur royal que les autres Etats de son empire.

Lettre patente.

Annouçant l'avènement de Frédéric VII, et ordonnant que toutes les affaires publiques suivent la marche ordinaire conformément aux règles établies.

Copenhague, le 20 janvier 1848.

Nous Frédéric VII, par la grâce de Dieu, etc., etc., savoir faisons :
Le Tout-Puissant ayant appelé à lui le roi cheri de la patrie, notre bien-aimé père, le roi Chrétien VIII, nous sommes monté sur le trône de nos pères. Profondément touché et douloureusement ému par le rude coup qui nous a frappé, dans son fils, nous partageons avec notre fidèle peuple la douleur qu'inspire la grande perte que vient d'éprouver notre chère patrie. Nous cherchons notre force dans la ferme confiance que nous avons dans le secours de la Providence divine et dans la conscience de notre sérieuse et sincère volonté d'assurer la prospérité de notre peuple chéri.

Notre premier but, et le plus important, sera de suivre l'auguste exemple de notre bien-aimé père, d'unir, comme lui la clémence à la justice dans notre gouvernement, d'entourer les habitants de toutes les parties du pays de la même affection paternelle, et non-seulement de continuer les améliorations par lui commencées dans l'administration, mais aussi de terminer l'arrangement projeté dans l'ordre des rapports publics de l'Etat, dont l'achèvement n'a été différé que par la maladie et le décès de notre bien-aimé père, et qui tend à garantir les droits constitutionnels des citoyens, à assurer la monarchie dans notre chère patrie, et qui terminera ainsi la succession de la couronne de Danemarck.

Donné à Copenhague, Palais de Christiansborg, le 20 janvier 1848.
Sous notre seing et sceau royal.
(L. S.) FRÉDÉRIC R.
Contresigné, STEMANN, OERSTED BENTZEN,
HOLM, ALGREEN USSING.

Le Roi, par arrêté du 22 de ce mois, a accordé au ministre de l'intérieur M. le chevalier J. A. van der Heim van Duyvendyke, sur la demande qu'il en avait faite par suite des nouvelles fonctions dont il est investi, démission honorable de ses fonctions de membre du collège des curateurs de l'Université de Leyde, et nommé en son lieu et place M. D. J. van Ewyck van Oostbroek et tot de Bildt, conseiller d'Etat et gouverneur de la province de la Hollande-Septentrionale.

Quelques personnes charitables du pays viennent de jeter les bases d'un établissement éminemment utile qui sera fondé à Rotterdam (province d'Utrecht) sous le nom d'*Institut agricole pour les enfants dont l'éducation a été négligée*, y compris les jeunes malfaiteurs. Cet établissement sera érigé sur le modèle de la célèbre colonie agricole établie à Mettray, en France; son cercle d'action dépendra du plus ou moins d'importance des dons et revenus que cette institution recevra du public charitable. *Provisoirement* M. van Frankenhuyzen, pasteur à Rotterdam, est le seul directeur de la fondation; il sera secondé par

douze intendants supérieurs, dont quelques-uns sont déjà nommés.

La haute utilité d'un établissement destiné à former au travail et à la vertu des jeunes gens qui, sans cela, iraient croupir dans les rangs du vice et du paupérisme, nous dispense de tout éloge, puisqu'elle est évidente pour tous. Aussi ne doutons-nous nullement que la réalisation de ce projet philanthropique ne soit puissamment secondée par tous ceux qui ont la volonté et les moyens de secourir leurs semblables de la manière la plus efficace; c'est-à-dire en les mettant à même de pourvoir à leurs besoins par le travail et l'instruction, ces deux sources de bien-être et de bonne conduite. On recevra avec reconnaissance les dons, quelque minimes qu'ils soient, mais on n'accordera le titre de fondateurs et fondatrices qu'aux personnes qui donneront 100 fl. ou plus, et celui de donateurs et donatrices qu'aux autres dont les dons ne seront pas inférieurs à 25 fl.

L'aspect du marché des fonds hollandais s'est en quelque sorte amélioré à la Bourse d'Amsterdam d'hier, et le placement de ces valeurs s'est fait à un cours plus favorable. Les intégrales étaient surtout animés.

L'aspect du marché des fonds espagnols était également plus agréable par suite de l'amélioration des fonds anglais à la Bourse de Londres de lundi dernier.

On a fait beaucoup d'affaires dans les péruviens à un prix plus élevé.

Le Correspondant de Nuremberg annonce qu'il est question d'augmenter l'artillerie autrichienne d'un nouveau régiment. Elle se compose actuellement de cinq régiments, de 18 compagnies chacun, qui ont leur état-major à Vienne, Grätz, Prague, Pesth et Olmütz; du corps des artificiers, formé de cinq compagnies, et du corps des bombardiers, qui compte sept compagnies et qui sert en même temps d'école pour tous les officiers d'artillerie.

Les journaux du cap de Bonne-Espérance du 20 annoncent que cinq officiers anglais, qui s'étaient un peu trop éloignés du quartier-général pour aller voir un site pittoresque, ont été surpris par les Caffres, qui les ont impitoyablement égorgés. Leurs cadavres mutilés ont été retrouvés deux jours après. Les troupes anglaises, après leur avoir rendu les derniers devoirs, ont songé à les venger. Elles ont fait une battue dans les environs du lieu où les malheureux officiers avaient été massacrés. Les Caffres, qui s'attendaient à cette attaque, ont fait assez bonne contenance, mais ils ont fini par se disperser dans les montagnes. Vingt-trois des leurs ont perdu la vie dans cette affaire, et plus de quarante ont été blessés. Les Anglais ont capturé en outre un certain nombre de fusils et 300 têtes de bétail.

Délégués des Etats de Prusse.

(Correspondance particulière de l'Observateur.)

Berlin, 24 janvier.

Par mes lettres du 19 et du 20 vous avez appris les résultats assez satisfaisants des trois premières séances de la déléation des Etats. La séance d'aujourd'hui n'a pas été moins féconde en votes émis dans le sens des idées progressives. Tout cela doit augmenter les regrets de ceux qui persistent à douter de la compétence des délégués à discuter le projet de loi en question.

Le § 10 se rapportait à la punition corporelle, devant accompagner dans certains cas la perte de la liberté. Il n'y a guère que MM. Werdeck et Katté qui aient pris la parole pour défendre la punition corporelle. Plusieurs conservateurs, tels que MM. de Patow et d'Onfers, ont parlé et voté contre cette peine. M. de Savigny l'a soutenue en faisant remarquer que bon nombre d'Etats-Provinciaux l'avaient approuvée. Mais on a fait remar-

Le valet de chambre de M. de Maillefort, homme sûr et dévoué, fut chargé d'aller trouver Mme Dupont, et l'amena chez le marquis.

— Je sais, ma chère Madame Dupont, — lui dit-il, — combien vous étiez attachée à votre maîtresse.

— Ah! Monsieur le marquis, Mme la comtesse était si bonne! — répondit Mme Dupont en fondant en larmes, — comment ne lui aurait-on pas été dévoué à la vie, à la mort!

— C'est parce que je connais votre dévouement et le respect que vous avez pour la mémoire de cette excellente maîtresse, que je vous ai priée de venir chez moi, ma chère Madame Dupont, il s'agit d'une chose fort délicate.

— Je vous écoute, Monsieur le marquis.
— La preuve de confiance que m'a donnée Mme de Beaumesnil en me mandant auprès d'elle le jour de sa mort, doit vous persuader, à l'avance, que les questions que je pourrai vous faire, sont d'un intérêt presque sacré, aussi je compte sur votre franchise et sur votre discrétion.

— Oh! vous pouvez y compter, Monsieur le marquis.
— Je le sais; maintenant, voici ce dont il s'agit: Mme de Beaumesnil avait été depuis longtemps, je crois, chargée par une personne de ses amies, de prendre soin d'une jeune orpheline qui, par la mort de sa protectrice, se trouve, à cette heure, peut-être, sans aucun appui. J'ignore le nom, la demeure de cette jeune fille, et il me serait urgent de la retrouver. Ne pourriez-vous, à ce sujet, me donner quelques renseignements?

— Une jeune fille orpheline? — reprit Mme Dupont en rassemblant ses souvenirs.
— Oui...

— Pendant dix ans que je suis resté au service de Mme la comtesse, — reprit la femme de chambre après un nouveau silence, — je n'ai vu aucune jeune fille venir chez Madame, comme particulièrement protégée par elle.

— Vous en êtes bien sûr?

— Oh! bien sûr, Monsieur le marquis.
— Et Mme de Beaumesnil ne vous a jamais parlé de quelque jeune personne qui pouvait avoir rapport à la jeune fille dont je vous parle?

quer à M. de Savigny que les Etats provinciaux n'approuveraient peut-être pas aujourd'hui ce qu'ils avaient trouvé excellent en 1843.

Puis le Rhin et la Prusse se seraient toujours opposés à la punition corporelle. Ecarter cette peine pour les deux provinces désignées et l'admettre pour le reste de la monarchie, c'est ce qui serait inadmissible à l'heure qu'il est. La discussion s'est terminée par le rejet de la punition corporelle, rejet qui a eu lieu à la presque unanimité.

Parmi ceux qui ont voté pour la punition corporelle, il faut citer, outre MM. Werdeck et Katté, cinq membres de la curie des seigneurs, deux à trois chevaliers de la Marche et quelques membres de la *Westphalie*.

Le § 11, relatif aux travaux forcés qui devaient être appliqués dans les maisons de correction, n'a point provoqué de discussion importante. Il en a été de même pour le § 12.

Le § 13 portait que le juge, dans le cas où la position sociale de l'accusé rendrait inefficace le simple emprisonnement, pourrait aggraver cette peine, en condamnant le prisonnier à une nourriture plus sévère, à une couche plus dure ou bien à l'isolement.

Ce paragraphe a soulevé des débats très-vifs. M. Mylins, du Rhin, a fait remarquer qu'il serait difficile de concilier cette faculté laissée au juge avec les dispositions du code pénal en vigueur sur les bords du Rhin. D'autres députés ont parlé dans le même sens. Néanmoins le paragraphe a réuni une majorité suffisante pour le faire adopter.

Les journaux de Berlin ont annoncé que MM. Bekkerath et Hansemann se trouvaient dans cette ville. C'est une erreur. Ce qui a fait répandre ce bruit, c'est l'arrivée à Berlin d'un parent de M. Bekkerath, négociant à Créfeld, et qui porte le nom du député.

Ouverture des chambres wurtembergeoises.

La Diète ordinaire du royaume de Wurtemberg, convoquée par ordonnance royale du 20 décembre dernier, a été ouverte le 22 janvier avec le cérémonial d'usage. Nous publions ci-après la traduction du discours royal.

Messieurs les membres de la Chambre, Messieurs les députés!

Après de dures épreuves que nous a imposées la Providence, je suis heureux de pouvoir annoncer à mes fidèles Etats que d'abondantes récoltes, grâce en soient rendues au Tout-Puissant, ont mis un terme aux souffrances que la disette avait fait peser sur notre peuple.

J'exprime au nom de la patrie ma plus profonde gratitude à toutes les classes et principalement à notre respectable clergé, qui leur a donné un si noble exemple, pour toutes les mesures de bienfaisance par lesquelles on a cherché à adoucir la détresse des nécessiteux.

Si dans ces temps de calamité il est survenu quelques désordres, d'un autre côté le bon esprit des citoyens bien intentionnés a brillé d'un nouvel éclat et les perturbateurs de l'ordre ont été jugés par les lois.

Malgré les grandes dépenses imprévues que le trésor a eu à supporter à cette occasion pour l'achat de blés étrangers, pour des constructions extraordinaires de routes, pour l'accélération des travaux de nos chemins de fer, je puis vous dire cependant avec une véritable satisfaction que notre budget réglé et les excédants des précédentes années nous ont mis à même de pourvoir à ces dépenses considérables sans imposer aux contribuables de plus grandes charges que par le passé.

Vous aurez à discuter, à l'occasion de la loi financière, plusieurs allègements proposés pour les propriétés foncières.

Les travaux de nos chemins de fer avancent si rapidement que les sections qui ont été votées par les chambres seront, je l'espère, terminées dans cette période financière.

Plusieurs réformes dans la législation judiciaire, appropriées aux besoins actuels, s'élaborent dans ce moment pour être présentées à la prochaine Diète; quelques-unes, plus urgentes, vous seront déjà soumises dans la présente session, entre autres un droit de change général pour l'Al-

— Jamais, Monsieur le marquis. Souvent, on s'adressait à Mme la comtesse pour des secours, car elle donnait beaucoup, mais je n'ai pas remarqué qu'elle exerçât de préférence ou s'intéressât davantage à une personne qu'à une autre, et je crois que si Madame avait eu quelque commission de confiance, elle ne se serait pas adressée à d'autre qu'à moi.

— C'est ce que j'avais pensé, et c'est pour cela que j'espérais me renseigner auprès de vous; voyons, cherchez, vous ne vous souvenez rien, qui puisse vous rappeler une jeune fille que Mme de Beaumesnil protégeait particulièrement, et depuis longtemps?

— Je ne me rappelle rien de cela: — reprit Mme Dupont avec de nouvelles réflexions; — rien absolument, — ajouta-t-elle.

Le souvenir d'Hermine lui était, il est vrai, un instant revenu à l'esprit; mais la femme de chambre ne s'arrêta pas à cette pensée.

En effet, rien dans la conduite apparente de la jeune fille envers Hermine, qu'elle avait reçue pour la première fois quelques jours avant sa mort, ne pouvait mettre Mme Dupont sur la voie de cette protection spéciale, et depuis longtemps accordée à la jeune fille dont parlait le marquis.

— Allons, — dit celui-ci avec un soupir, — il faudra tâcher de me renseigner autrement.

— Pourtant, attendez, dit Monsieur le marquis, — reprit Mme Dupont, — cela ne paraît avoir aucun rapport avec la jeune fille dont vous parlez, mais enfin, autant que possible, —

— Voyons, qu'est-ce?

— La veille de sa mort, Mme la comtesse m'a fait venir et m'a dit: « Vous allez prendre un fiacre et vous irez porter cette lettre chez une femme qui demeure aux Batignolles, sans lui dire de quelle part vous venez; elle s'occupera avec vous, et vous l'introduirez chez moi dès son retour; le nom de cette femme? »

— Oh! un nom singulier, Monsieur le marquis, je ne l'ai pas oublié, elle se nomme Mme Barbançon.
— Et l'avez-vous vue souvent chez Mme de Beaumesnil?
— Seulement cette fois-là, Monsieur le marquis.
— Et cette femme, vous l'avez amenée chez Mme de Beaumesnil?

FRUILLON DU JOURNAL DE LA HAYE 29 JANVIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XII.

Après les funérailles de Mme de Beaumesnil, M. de Maillefort, sentant un douloureux accablement, l'avait plongé la mort de la comtesse, et songeant à l'exécution des dernières volontés de cette malheureuse femme au sujet de l'orpheline, sentit toute la difficulté de la mission dont il s'était chargé.

Comment, en effet, retrouver cette jeune fille que Mme de Beaumesnil lui avait si instamment recommandée?

A qui s'adresser pour recueillir des renseignements ou des indications capables de le mettre sur la voie?

Et comment surtout prendre des informations si délicates sans compromettre la mémoire de Mme Beaumesnil; et le secret dont elle avait voulu entourer l'accomplissement de sa volonté suprême au sujet de cette orpheline inconnue, sa fille naturelle? car M. de Maillefort ne pouvait plus en douter.

En rassemblant ses souvenirs, le bon se rappela que la comtesse, le jour de sa mort, lui avait envoyé une femme de chambre de confiance; afin de l'inviter à se rendre au plus tôt à l'hôtel de Beaumesnil.

Cette femme est depuis très longtemps au service de Mme de Beaumesnil; pensa le marquis; elle pourra peut-être m'apprendre quelque chose.

(1) Voir le Journal de La Haye à mer.

lequel, qui doit être salué comme le premier pas vers une législation allemande commune.

Convaincu que l'état actuel de la presse périodique en Allemagne ne répond plus à la juste attente des gouvernements, ni aux besoins de la nation, j'ai fait proposer à la diète germanique d'adopter pour tous les Etats de la confédération une loi qui accorde la liberté de la presse, sous condition de déterminer des peines contre l'abus et contre les transgresseurs de cette loi.

La nécessité d'une loi pour les élections des députés, ainsi que sur l'organisation des autorités communales et sur les mariages des membres communaux, est fondée dans le développement de notre vie publique; vous devez également examiner les projets de loi sur des privilèges bancaires et d'autres charges féodales qui sont destinés à concilier les institutions et les besoins de notre époque, tout en ayant égard aux exigences du droit d'anciens rapports légalement établis.

Il me reste encore un grave devoir à remplir. Les événements de la Suisse, généralement connus, provoqués par des partis extrêmes et qui ont fini par allumer la guerre civile, ont dû avoir une influence dangereuse pour les pays voisins.

Des malheurs allemands, poursuivis par les tribunaux, se sont donné rendez-vous dans ce pays pour y fonder des associations avec leurs compatriotes et pour inonder notre pays d'écrits révolutionnaires. Les plus mauvais moyens ont été mis en œuvre pour répandre l'agitation et le mécontentement de nos institutions.

Dans cet état de choses, il est aussi d'un grand intérêt pour nous que pour les autres Etats allemands, nos voisins, de m'adresser en toute confiance à mes fidèles Etats, qui, en qualité de représentants du peuple, sont l'organe de ses sentiments et de ses opinions. Je vous expose franchement la situation de nos affaires.

Si les influences de dehors se manifestent plus fortement, vous me verrez intervenir contre les perturbateurs de notre tranquillité intérieure avec la même fermeté et la même énergie, que j'ai combattue, il y a près de 32 ans, les ennemis de notre patrie.

Avec votre concours, et en m'appuyant sur notre constitution, j'affronte hardiment les orages de notre époque.

Dieu protège et bénisse notre patrie!

Affaires de Suisse.

Dans la séance du 22 janvier de la Diète suisse, qui a eu lieu à l'occasion d'un projet de proclamation à l'armée fédérale, il a été donné lecture d'une des trois notes collectives de la France, de l'Autriche et de la Prusse. En demandant le renvoi de ces pièces à la commission des Neuf, le président s'est félicité de ce que les trois puissances avaient ainsi fourni à la Suisse radicale une nouvelle occasion de faire connaître la vérité à l'Europe. Il ne doutait point que la commission des Neuf ne trouvât qu'il y eût lieu de répondre à la France, à la Prusse et à l'Autriche. Les statuts ont été décidés.

La proposition de considérer comme des troupes d'exécution celles qui restent dans le canton de Lucerne a été également adoptée par la Diète.

Les journaux de Berne annoncent gravement que, pendant cette séance, une statue représentant le général Dufour, posant un pied sur un jésuite et l'autre sur le Sonderbund, allégoriquement représenté par une hydre à sept têtes, a été exposée dans la salle des séances. N'importe, le général élève le drapeau de la confédération; de l'autre, il relève un père, représentant le peuple du Sonderbund.

Le grand conseil de Lucerne, s'est ajourné au 27 du courant, après avoir terminé la discussion, en premier débat, sur la révision de la constitution. Le principe démocratique a été maintenu pour l'exercice de la souveraineté populaire; cependant le veto a été écarté, mais à une faible majorité. Les droits de l'Eau-Vivante du clergé ont été nettement formulés; celui-ci aura trois représentants sur sept dans le conseil de l'éducation; pour ce qui concerne l'enseignement catholique, ils seront nommés par le grand conseil et présentés à l'évêque. Un article qui garantissait la liberté religieuse n'a pas été adopté; on a dit que cette liberté était censée exister: toujours est-il que l'article adopté ne reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine comme religion de l'Etat. Les bourgeois suisses pourront, s'ils sont contribuables, voter dans les affaires communales, mais non dans les élections cantonales. L'introduction du système départemental a été adoptée en principe.

Le conseil d'Etat de Tessin vient d'adresser un message au grand conseil touchant l'organisation et l'instruction des milices du Tessin; il demande entre autres l'autorisation d'acheter 10,000 fusils à percussion, 500 carabines, 3 caissons d'artillerie, de faire venir des instructeurs des autres cantons, d'envoyer 14 officiers à l'école militaire de Thonon et de faire traduire et imprimer les règlements militaires fédéraux.

— Non pas, Monsieur le marquis.
— Comment, monsieur?
— Après m'avoir donné le premier ordre dont j'ai parlé à Monsieur le marquis, Madame s'est levée, et m'a dit, je me le rappelle bien: « Tout bien considéré, Madame Dupont, vous n'irez pas chercher cette femme en France, cela vous ennuierait d'un mystère, faites acheter par votre valet la lettre à un valet de pied, et qu'il la porte à cette personne en lui disant qu'il vient de la part de Mme de Beaumesnil. »
— Et l'on a été ainsi chercher cette femme?
— Oui, Monsieur le marquis.
— Et Mme de Beaumesnil s'est entretenue avec elle?
— Pendant deux grandes heures, Monsieur le marquis.
— Et quel âge a-t-elle?
— Au moins cinquante ans, Monsieur le marquis, c'est une femme d'expérience.
— Et ensuite de son entretien avec la comtesse?
— La voiture de Madame l'a reconduite chez elle, aux Batignolles.
— Et depuis, vous n'avez pas reçu cette femme à l'hôtel Beaumesnil?
— Non, Monsieur le marquis.
— Après être resté quelque temps pensif, le bossu, s'adressant à Mme Dupont:
— La femme dont vous me parlez, se nomme, dites-vous?
— Madame Barbançon.
— Le bossu écrivit ce nom sur un portefeuille et reprit:
— Elle demeure...
— Aux Batignolles, au 101.
— Quelle rue? quel numéro?
— Je n'en sais rien, Monsieur le marquis. Je me rappelle seulement que le valet de pied nous a dit que la maison où elle logeait était dans une rue très étroite et qu'il y avait un jardin potager de dehors à travers une petite grille en bois.
— Le bossu, après avoir écrit ces renseignements sur son carnet, dit à Mme Dupont:

Une chose non moins intéressante que les avis adressés à la Diète suisse par les puissances, c'est la manière dont les citoyens les plus considérables de la république, ceux mêmes qui ont joué un rôle actif et prépondérant dans les derniers événements dont ce pays a été le théâtre, commencent à juger la situation actuelle de la Suisse. On annonce que deux officiers qui ont le plus contribué au triomphe remporté par les armes fédérales sur le Sonderbund, M. les colonels Ziegler et Burkhardt, ont envoyé leur démission à la Diète, pour protester contre l'usage que les radicaux ont fait de la victoire. On peut juger de la signification de cet acte par la lettre que le colonel fédéral Ziegler a écrite au président du Vorort, en lui offrant sa démission conditionnelle:

« Zurich, le 17 janvier.

« Excellence, comme en laissant passer le mois de janvier sans donner ma démission de membre de l'Etat-major fédéral, je pourrais être forcé de faire le service fédéral jusqu'à la session ordinaire de 1849, et que, par conséquent, je serais exposé, suivant les circonstances, à entrer une seconde fois en campagne contre ma conviction, mais par attachement à mon devoir, je me vois contraint de déclarer que, si on ne me permettait pas, eu égard à ma déclaration présente, de donner ma démission après le mois de janvier et de quitter le service fédéral, je serais obligé de la donner dès à présent. En cela je crois agir avec d'autant plus de raison que la radiation d'officiers distingués de l'Etat-major-général, de même que les procédés suisses envers certaines personnes et corporations dans les cantons du Sonderbund, ainsi que les manifestations provocatrices envers l'étranger, qui émanent de quelques-uns des autorités supérieures, sont non-seulement en opposition avec mes vues et mes sentiments et contraires à mon avis aux intérêts de l'Etat-major fédéral, mais en outre ne peuvent que compromettre le bien du pays. Ainsi, je ne pourrais conserver mes fonctions dans l'Etat-major fédéral que dans l'espoir de voir les affaires prendre une tendance plus modérée, une amnistie étendue proclamée, et l'exercice du droit électoral respecté.

« Veuillez agréer, etc. Signé, ED. ZIEGLER, colonel-fédéral. »
Le colonel Donat et le colonel May se sont également démis de leurs grades. La Diète n'a pas encore statué sur les deux premières démissions, mais elle a accepté celle du colonel May.

Affaires de France.

DISCUSSIONS FINANCIÈRES.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la question financière a encore occupé toute la séance de la chambre des députés de France de samedi. M. Thiers a prononcé un long discours auquel ont répondu les ministres de l'intérieur et des finances. L'ex-président du cabinet du 1^{er} mars s'est livré à un examen très-détaillé de la situation, passant successivement en revue toutes les questions se rapportant au budget ordinaire, à l'extraordinaire, à la dette flottante, à l'emprunt, à l'amortissement, et il a conclu en disant qu'on marchait droit à une catastrophe. Les ministres se sont attachés à présenter la situation sous un jour tout opposé, et ont démontré que, loin qu'il y eût lieu de s'alarmer, on devait s'attendre à entrer dans une situation tout à fait normale à dater de 1849.

M. Fould a interpellé M. le ministre des finances de vouloir bien faire connaître son opinion sur l'intervention de la banque de France dans l'emprunt.

Le ministre a déclaré que, selon lui, la banque agit légalement et utilement.

M. Thiers. En vendant ses rentes comme en achetant de nouvelles?

M. Dumou. Dans les deux circonstances.

M. Fould a ensuite prononcé le discours suivant:

Hier, sous le charme de la parole de M. le ministre des finances, je me demandais si, différant d'opinion avec lui, ce n'était pas moi qui étais en défaut; mais en rentrant en moi-même, j'ai compris que M. le ministre ne nous avait payés que d'illusions d'autant plus dangereuses que la chambre a semblé les partager.

L'honorable membre entre ensuite dans la discussion des divers éléments du budget; puis il continue:

L'année dernière, M. le ministre est venu nous demander un emprunt de 350 millions; selon lui, cet emprunt était nécessaire, indispensable pour terminer les chemins de fer. Certes, ce n'est pas moi qui aurais refusé mon vote à cette demande; mais pour quoi, si l'on avait besoin de 350 millions, n'en a-t-on négocié que 250? c'est qu'on n'a pas pu trouver à en négocier davantage, et encore a-t-on été obligé d'engager la banque à prendre part à cet emprunt.

La banque de France avait-elle le droit de prendre part à cet emprunt, et si elle en avait le droit, a-t-elle bien fait d'en user? Je ne le crois pas, car en autorisant la création d'une banque on lui interdit le droit de faire d'autres opérations que celles qui lui sont spéciales. Je dis donc que M. le ministre des finances, par ce fait, manifesté l'impuissance à laquelle il s'est réduit. En effet, bien qu'ayant inauguré son avènement au ministère, par un emprunt, M. le ministre s'est encore trouvé obligé de demander 25 millions aux bons royaux.

M. le ministre devait d'autant plus s'opposer à la participation de la ban-

que de France à l'emprunt, qu'il grève la dette flottante. Il y a encore un autre motif qui devait écarter la banque de France de prendre part à l'emprunt, c'est que par là elle s'oblige envers le trésor; et, voyez: aujourd'hui l'intérêt de la banque de France est à 4 p. c. et celui des bons du trésor est à 4 1/2 p. c. L'année dernière, la banque de France a fait venir des lingots d'Angleterre, et vous savez par quel miracle elle a été sauvée de la pénurie dans laquelle elle se trouvait. N'est-il pas dangereux d'engager ainsi la banque, surtout dans un moment où un événement malheureux peut nécessiter l'emploi de toutes nos ressources?

J'ai cru devoir indiquer ce qu'on n'a pas fait, dans le cours de cette grave discussion, je trouverai sans doute l'occasion d'indiquer ce qu'on aurait dû faire, je m'efforcerai de parvenir à ce but.

M. Dumou, ministre des finances a répondu immédiatement. Voici son discours:

Je veux d'abord m'expliquer sur un point spécial du discours de l'honorable préopinant, la participation de la banque de France au dernier emprunt. Il y a dans les reproches qui me sont adressés à cet égard, deux questions: la banque de France avait-elle le droit de placer son capital en rentes; si elle en avait le droit, a-t-elle bien fait d'en user?

Si les statuts de la banque de France lui interdisent tout placement en rentes, j'ai eu tort d'autoriser son intervention dans l'emprunt. Mais lorsque j'ai examiné ces statuts, je n'y ai rien trouvé qui interdise cette intervention.

Le charte de la banque de France lui prescrit de ne faire aucune autre opération de banque que l'escompte des effets de commerce; mais ce placement n'est pas une opération de banque. Si la banque de France faisait des reports, des spéculations à terme, elle sortirait de ses statuts; mais elle n'en sort pas en achetant des rentes.

La Banque de France possédait des rentes depuis 1817, je crois; elle les a vendues, elle en a racheté de nouvelles; ce n'est pas là une opération de banque, c'est un placement de capital.

S'il était interdit à la Banque de France de placer son capital en rentes, il lui serait interdit de le placer de toute façon. Les statuts lui interdisent les opérations sur les terrains, si cette interdiction devait s'entendre des placements comme des opérations, ce serait pour la banque de France, l'interdiction absolue de placer son capital.

Et si les escomptes auxquels se livre la banque n'absorbent pas ce capital, il faudrait donc le laisser complètement inactif. Il est arrivé en plusieurs circonstances que le chiffre des billets en circulation s'est trouvé très au-dessous du capital qu'elle avait dans ses caisses. Quelle serait alors l'utilité de l'institution elle-même?

La banque est instituée pour l'émission d'un papier-monnaie, pour augmenter par ce moyen la masse du capital circulant dans le pays, et l'on veut nous ramener à un système qui la condamnerait à avoir plus de capital que de papier.

La question n'est pas nouvelle; elle a été plus d'une fois discutée à cette tribune, et toutes les fois que vous avez accordé à une banque la prorogation de son privilège, vous lui avez accordé les facultés de placer en rentes une partie de son capital. On a considéré ce placement comme avantageux et pour les actionnaires et pour le pays.

On dit, je le sais, qu'il y a une exception pour la banque de France, qu'elle trompe. Lorsqu'en 1840, la loi qui a prorogé le privilège de la banque de France a été discutée dans cette enceinte, la question s'est présentée, et je me bornerai à rappeler, comme elle se trouvait résolue dans le rapport de l'honorable M. Dufaure. Le capital de la banque de France était représenté alors par la propriété de son hôtel, des rentes sur l'Etat et 17 millions en numéraire dans ses caves. On s'est demandé, disait l'honorable rapporteur, si l'était bon que la banque pût placer une partie de son capital en rentes et s'exposer ainsi à souffrir les dépréciations qui peuvent frapper les effets publics dans les moments de crise. Nous n'avons pas voulu bannir des traités les emprunts. Et les rentes, au moment de l'emprunt de 1840, étaient à 4 p. c. et les autres à 5 p. c. On a dit que le capital de 77 millions dont elle ne tirait aucun intérêt. Il est impossible de résoudre la question qui nous occupe d'une manière plus claire et plus formelle.

La question de droit ainsi résolue, examinons la question d'opportunité. Quand j'ai conçu l'intention d'être la banque de France de prendre part à l'emprunt, je ne l'en ai pas empêchée, puisque je n'en avais pas le droit; mais je n'ai pas même songé à la déconseiller, et j'ai accueilli cette nouvelle avec empressement.

Toutefois l'honorable préopinant disait que l'intervention de la banque de France présentait de graves inconvénients, parce que, dans les moments difficiles, la banque est obligée de vendre ses rentes, et qu'elle produit ainsi la dépréciation. C'est, a-t-il dit, ce qui est produit récemment. Je crois que l'honorable préopinant se trompe. La banque n'a vendu ses rentes que quand le moment difficile était déjà véritablement passé.

D'ailleurs, que serait-il arrivé si la banque n'avait pas eu de rentes? Elle eût eu 50 millions de plus dans ses caisses, et elle eût, donné ces 50 millions au commerce, qui l'eût envoyée à l'étranger pour payer les nombreuses importations auxquelles les malheurs de l'année nous avaient condamnés. Qu'est-il arrivé, au contraire, et quel avantage avons-nous retiré de cette circonstance que la banque avait des rentes? Nous devons environ 50 millions de plus à l'étranger; eh bien! nous avons payé notre dette, sans sortir d'argent de France, mais en contractant avec un capital qui n'était pas en France et qui n'y serait pas venu sans cela. Aussi, je le répète, je ne croyais pas avoir le droit d'empêcher la banque d'avoir des rentes, et si j'avais eu ce droit, je n'en aurais certainement pas usé; à moins que la loi ne m'en eût fait une obligation.

Un ministre des finances ne négocie pas un emprunt sans voir beaucoup de

— Je vous remercie de ces indications, les seules que vous puissiez me donner... Malheureusement peut-être elles seront inutiles pour les recherches dont je m'occupe. Si plus tard dépendant vous vous rappelez quelque fait nouveau qui vous parût propre à m'éclairer... je vous prie de m'en instruire.
— Je n'y manquerai pas, Monsieur le marquis.
M. de Maillefort ayant généreusement récompensé Mme Dupont, monta en fiacre et se fit conduire aux Batignolles.
Après deux heures de recherches et d'investigations, le bossu découvrit enfin la maison du commandant Bernard, où il ne trouva que Mme Barbançon.
Olivier était parti depuis quelques jours avec son maître maçon et le vétérinaire venait de sortir pour aller faire sa promenade habituelle dans la plaine de Montceau.
La ménagère ayant ouvert au bossu, fut désagréablement frappée de la laideur narquoise et de la difformité du marquis; aussi, loin de l'introduire dans l'appartement, elle resta sur le seuil de la porte, barrant pour ainsi dire le passage à M. de Maillefort.
Celui-ci, s'apercevant de l'impression peu favorable qu'il causait à la ménagère, la salua très poliment et lui dit:
— C'est à Madame Barbançon que j'ai l'honneur de parler?
— Oui, Monsieur. C'est ce que vous lui voulez, à Mme Barbançon?
— Je désire, Madame, répondit le bossu, que vous vouliez bien m'accorder quelques instants.
— Et... pourquoi donc faire, Monsieur? — demanda la ménagère en toisant le bossu d'un regard dédaigneux.
— J'aurais, Madame, à vous entretenir de choses fort importantes.
— Moi, je ne vous connais pas.
— Et moi, Madame, j'ai l'avantage de vous connaître, de nom seulement, il est vrai.
— La belle histoire! moi aussi, je connais de nom le Grand-Turc!
— Permettez-moi, ma chère Madame Barbançon, de vous faire observer que, chez vous, nous causerions infiniment plus à notre aise, que sur ce

palier.
— Monsieur! — riposta vigilement la ménagère, — je n'aime à être à mon aise qu'avec les personnes qui m'en donnent envie.
— Je comprends parfaitement votre défiance, ma chère Madame, — reprit le marquis en dissimulant son impatience; — aussi, je me contenterai d'un nom qui ne vous est pas inconnu.
— Quel nom?
— Celui de Mme la comtesse de Beaumesnil.
— Vous venez de sa part, Monsieur? — dit vivement la ménagère.
— De sa part, non, Madame, — répondit tristement le bossu, en secouant la tête, — Mme de Beaumesnil est morte.
— Ah! mon Dieu! morte, et depuis quand? pauvre chère femme!
— Je vous en prie, Madame, entrons, chez vous, et je vous répondrai, — reprit le marquis avec une sorte d'autorité, qui imposa à Mme Barbançon, très curieuse d'ailleurs, de tout ce qui se rapportait à Mme de Beaumesnil.
La ménagère introduisit donc le bossu dans le modeste appartement du commandant Bernard.
— Monsieur, — reprit la ménagère, — vous dites donc que Mme la comtesse de Beaumesnil était morte?
— Il y a plusieurs jours, Madame, et justement le lendemain de l'entretien qu'elle a eu avec vous.
— Comment! Monsieur, vous savez?
— Je sais, que Mme de Beaumesnil s'est longtemps entretenue avec vous, et je viens accomplir une de ses dernières volontés, en venant tant de sa part ces vingt-cinq millions.
— Et le bossu fit voir à Mme Barbançon une petite bourse de soie verte, dont ces mailles laissaient briller l'or qu'elle renfermait.
— Ces mots: vingt-cinq millions, sonnèrent, horriblement mal aux oreilles de la ménagère; le marquis eût dit vingt-cinq Louis, que l'impression de l'annonce jurée de la mémoire de l'ogre de Corse eût sans doute été différente.
Ainsi, loin de prendre l'or que le bossu lui offrait pour la tenter et la mettre en confiance, Mme Barbançon, sentant renaître ses préventions, ré-

monde, sans entendre beaucoup de conversations. Le dernier emprunt était entouré de difficultés, au point qu'on a pu dire à cette tribune que le sous-missionnaire avait fait acte de courage. Croyez-vous donc que la part prise à cet emprunt par la banque de France ait été influence sur la négociation qui en a été faite? Elle a ranimé la confiance; elle a prouvé qu'on croyait la crise terminée et il en est résulté que l'emprunt a été négocié au cours moyen de la rente qui, depuis huit jours, suivait un mouvement continu de hausse. J'en conclus que la banque a non-seulement usé d'un droit, mais encore rendu au pays un véritable service.

Alors M. Thiers a pris la parole et s'est exprimé ainsi:

M. le ministre des finances a présenté hier à la chambre ce qu'il appelle un tableau complet de l'état de nos finances. J'hésitais à prendre la parole; le discours de M. le ministre a mis un terme à toutes mes hésitations.

Dans la position où nous sommes placés, ce serait une faute de dissimuler le mal; l'exagération de la confiance n'est pas moins dangereuse que l'exagération de la crainte.

Je veux donc prendre une à une les réponses qu'a l'habitude d'apporter à cette tribune M. le ministre des finances. Lui dit-on que le budget ordinaire est en déficit, cela tient, dit-il, à des circonstances qu'on ne doit pas craindre de voir se renouveler. S'agit-il des réserves d'amortissement absorbées, la dette flottante n'a rien d'exagéré et la France est assez forte pour porter ce fardeau. N'avez-vous pas sur ces bancs le ministère de la paix qui a du temps devant lui? Ce que vous dites là pour nous rassurer, est précisément ce qui m'effraie.

Je ne veux pas ici signaler les difficultés de la situation; vous les connaissez comme moi. Mais alors comment donc venez-vous à cette tribune étaler tant de confiance! Ah! c'est que quand on est dans une situation difficile, on aime à se faire illusion? Ce n'est pas à nous à partager la vôtre. Certes, je suis de l'opposition; et je le déclare, de l'opposition la plus prononcée... mais je parle ici dans l'intérêt du pays... C'est dans un intérêt sacré que je viens vous faire entendre toute la vérité.

Si nous continuons à entendre nos rapports des commissions de finances se plaindre tous les ans, et le ministre leur répondre par des phrases rassurantes, nos principes marchent à une catastrophe.

Il faut que la vérité soit bien connue. Vous marchez à une catastrophe, et vous n'adoptez pas un changement de conduite sérieux. Je veux vous en avertir, et je le fais plutôt dans ce but que dans un but d'opposition que je prends la parole.

L'orateur commence par un exposé des faits; il entre ensuite dans un examen détaillé de la situation financière et des ressources du pays; il traite successivement la question des emprunts, celle de la dette flottante, celle de l'amortissement, et se livre sur ces divers points aux considérations les plus développées, pour démontrer que le déficit a été imprévoyant et qu'il exige du pays plus que ces ressources ne lui permettent de donner, ce qui doit conduire à une catastrophe, par l'accroissement graduel et continu du déficit. Il termine ainsi:

La situation décrite sans exagération se définit ainsi: un budget ordinaire en déficit qui se solde par les réserves de l'amortissement. Un budget extraordinaire payé par les réserves futures de l'amortissement et en attendant par la dette flottante; une dette flottante considérable et qui condamne à des emprunts fréquents.

J'ai démontré que, sans événements, la dette flottante s'élèvera au-delà de toute proportion, et que pour la réduire, pour qu'elle n'absorbe pas trop de capitaux, vous êtes obligés de contracter des emprunts qui se produisent simultanément et par les compagnies, en empruntant à l'étranger, et au pays 300 millions par an; et je vous ai dit que l'on peut enlever tous les ans au pays 300 millions!

Quand je parle d'enlever tous les ans au pays 300 millions, je ne veux pas dire qu'on les prenne pour les jeter dans un précipice, dans un abîme. Je dis que jamais avant aujourd'hui on n'avait imaginé que le capital annuel des économies dans ce pays, fut de 300 millions. Il y a trente ans que j'en tends discuter ces questions, que je les ai discutées moi-même avec les hommes les plus compétents et je n'ai jamais entendu dire que l'on pût emprunter 300 millions tous les ans. Et, aujourd'hui avec une dette flottante portée au-delà de toute proportion, vos emprunts annuels, joints à ceux des compagnies, s'élèvent à 300 millions. Voilà votre situation pendant plusieurs années, avec la paix que le ministère, il est vrai, tient entre ses mains, dont il dispose.

Vous vous étonnez de la dépréciation de toutes les valeurs; la cause en est là. Elle vient de ce que vous avez voulu tout faire à la fois. De plus forts, de plus grands ne l'ont pas pu. Fussiez-vous fort et la conservation mêmes, vous ne feriez pas produire à ce pay des ressources qu'il n'a pas.

Placer à côté d'une dette flottante si énorme un emprunt de 300 millions chaque année, ce n'est pas de la témérité; pour caractériser complètement une telle conduite, il me faudrait recourir à un mot que les convenances parlementaires ne me permettent pas d'employer ici.

Vous dites qu'en 1849 les réserves de l'amortissement seront disponibles. Vous dites que vous n'aurez aucune difficulté; je l'accorde, je ne le crois pas; vous ne le croyez pas plus que moi, mais enfin je l'accorde. Eh bien! même dans cette hypothèse, votre situation sera, pendant cinq, six, sept ans, celle que je viens de signaler à la chambre.

Mais, qu'un événement vienne à éclater et à troubler le repos de l'Europe, et M. le ministre des finances, quelle que soit sa confiance, ne croit pas sans doute qu'il est impossible qu'aucun événement soit à craindre. Qu'il nous dise donc quelle est sa ressource contre les événements. Mais on nous

répond: Nous sommes les ministres de la paix, nous ne craignons pas les événements, les événements sont dans nos mains.

Ah! vous disposez des événements! C'est donc vous qui avez fait l'année qui vient de s'écouler? Non; permettez-moi de croire que vous n'en disposez pas. La crise a commencé le jour où, quittant la vieille politique suivie par le gouvernement, vous avez poursuivi les mariages espagnols. De ce jour, vous n'avez pas plus été les maîtres de la paix, pas plus que vous ne l'êtes de la prospérité publique. Des mariages espagnols datent tous vos embarras, et ceux que vous trouvez en Italie, et ceux que vous trouvez en Suisse, et ceux que vous trouvez partout. Si c'est là tout ce que vous pouvez dire pour nous rassurer, je ne quitte la tribune que profondément alarmé.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, s'est chargé de répondre à M. Thiers; voici comment il s'est exprimé:

Notre situation des finances commode, il est vrai, une grande prudence, une grande réserve, mais elle n'est pas alarmante.

L'honorable M. Thiers a fait porter principalement ses critiques sur le budget extraordinaire; je lui répondrai que les travaux publics auxquels il est consacré se traduisent, pour le pays, en éléments de prospérité, et si cet état de choses charge un peu nos finances pour le moment, l'augmentation des recettes dans l'avenir améliorera la situation financière; surtout si l'on se renferme dans la prescription de ne pas augmenter les dépenses sans une absolue nécessité.

Malgré la crise financière que nous venons d'éprouver, les revenus du trésor n'ont pas diminué cette année. Il faut donc en conclure que si l'augmentation des recettes doit aller croissant, comme c'est hors de doute, un avenir assez prochain amènera les ressources nécessaires pour parvenir à l'équilibre.

Dans les entreprises de chemin de fer, dont un jour on fera honneur à cette chambre et au gouvernement, et que l'on critique aujourd'hui, dans ces entreprises, avons-nous dépassé les limites de la prudence?

D'ici au 1^{er} janvier 1848 le budget ordinaire n'imposera aucune charge à la dette flottante. Il n'y a que le budget extraordinaire qui le grèvera de 150 millions. Remarquez, Messieurs, que l'emprunt versera 10 millions par mois que les compagnies de chemins de fer auront des versements à faire au trésor et que le trésor a un encaisse de 85 millions à la banque de France. Au moyen de toutes ces ressources la dette flottante restera dans les environs de 600 millions. M. Thiers parlait à tort de 650 millions.

M. Duchâtel, reprenant ensuite les diverses observations présentées par M. Thiers, les réfute et démontre qu'en 1849 un équilibre complet existera, et que la situation financière, loin d'être alarmante, doit être envisagée avec confiance.

M. Thiers revient sur ses précédentes observations, et après avoir relevé les inexactitudes qu'il reproche à M. le ministre de l'intérieur, il termine ainsi:

Je supplie les hommes de bon sens d'écouter la vérité et d'abandonner le système d'illusion que M. le ministre est venu préconiser à cette tribune avec des paroles fastueuses. En vain on veut cacher la vérité au pays sur les finances; il la connaît et il donne le plus éclatant démenti à la confiance que professe le gouvernement.

On a comparé la crise d'Angleterre à celle de France; si je voulais poursuivre la comparaison, je dirais que les choses ne se sont pas passées de même; en France le pays a été sage, je le reconnais; je voudrais pouvoir en dire autant du gouvernement.

M. Dumon, ministre des finances, répond que les chiffres du gouvernement sont exacts; mais que M. Thiers s'en est inexactement servi. Il n'a pas assez tenu compte de ce que les recettes vont toujours plus vite que les dépenses; et il a, par ce moyen, atténué les ressources du trésor; il a tout lieu d'espérer que la confiance, si elle a un peu diminué, renaitra surtout après cette discussion.

M. Thiers. M. le ministre des finances prétend qu'il couvrira les frais extraordinaires par les avances des impôts; mais il n'y a d'autres avances que celles des receveurs généraux que vous ne réalisez que par l'escompte.

La discussion a roulé encore sur la question financière dans la séance d'avant-hier de la chambre des députés, en France. M. Crémieux a développé un amendement qui a pour but de ramener les dépenses et les recettes de l'Etat à un équilibre plus rigoureux. On ne prévoit pas qu'il sorte de ce débat aucun incident remarquable; généralement on est surpris de voir la discussion entrer dans cette direction. La question financière est grave sans doute; mais, en égard à l'agitation produite en France par les banquettes réformistes et par les questions de politique étrangère, il était naturel de supposer que les chefs de l'opposition apporteraient à la tribune les sentiments dont le pays semblait agité. Ne pourrait-on expliquer cette espèce de désaccord dans le désir qu'éprouve M. Thiers de se tenir en dehors de toutes les questions de réforme électorale et parlementaire? Il y a loin de cet homme d'Etat au programme développé par les banquettes.

Nouvelles importantes d'Italie.

BOMBARDEMENT ET RÉSISTANCE DE PALERME.

Nous venons d'apprendre des nouvelles importantes de l'insurrection sicilienne. Nous nous empressons de publier la lettre suivante d'une correspondance particulière:

« La ville de Palerme a été bombardée pendant trois jours par l'escadre napolitaine, commandée par le comte d'Aquila. La population s'est défendue avec un courage inébranlable. Les troupes qui étaient à bord de l'escadre ont débarqué près de Palerme; elles ont attaqué la ville à plusieurs reprises, mais elles ont été toujours repoussées.

Le 18 le peuple de Palerme était toujours maître de la ville, et les forces napolitaines étaient enfermées dans les forts.

Le comte d'Aquila est revenu à Naples le même jour (18) pour demander de nouvelles instructions au roi. Le conseil était en permanence au moment du départ du paquebot.

On parlait de l'insurrection des Calabres, et on ajoutait que le général Statella, qui commandait dans cette province, avait donné sa démission.

De nombreux auxiliaires étaient, dit-on, débarqués près de Palerme, apportant avec eux des armes et des munitions.

Voici comment le *Journal des Débats* expose les nouvelles de Palerme:

« L'escadre de bâtiments à vapeur, parti avec les troupes de débarquement le 14, est restée à l'ancre dans la rade de Palerme. Les troupes ont débarqué sans aucune opposition. Elles ont pris position près de la mer et dans les forts qui sont situés de ce côté.

« Le général Saugot, qui les commande, s'est mis en communication, en faisant le tour de la ville, avec le duc de Majo et avec le général Vial, qui sont dans le château royal. On a appris par ce moyen que les insurgés obéissent à trois comités, et que ces comités ont présenté au duc de Majo une liste de demandes. Ils réclament d'abord la constitution de 1812 et la liberté illimitée de la presse.

« Ces demandes ayant été repoussées, et la ville ne voulant pas se rendre aux troupes royales à moins que ces conditions ne fussent préalablement accordées, il a fallu songer à employer les moyens les plus rigoureux pour la réduire. Pourtant, avant d'en venir à cette extrémité, les autorités militaires ont cru, à ce qu'on assure, devoir consulter encore une fois le roi. C'est dans ce but que S. A. R. le comte d'Aquila, commandant l'expédition, est retourné à Naples le 17, sur un bâtiment à vapeur. On assure que les étrangers qui se trouvaient à Palerme se sont tous embarqués.

Dans une lettre de Naples du 18 janvier, nous trouvons ce qui suit:

Le comte d'Aquila est arrivé hier à cinq heures de Palerme. Le roi s'est rendu à son bord. Le gouvernement a annoncé dans le journal officiel « qu'il y avait eu un mouvement insurrectionnel à Palerme, qu'on y avait envoyé des troupes, bien que celles qui étaient déjà sur les lieux fussent suffisantes, et qu'elles avaient été débarquées très-honorablement. »

On dit que les insurgés de Palerme se sont emparés de dix-huit petits canons qui se trouvaient dans les petits forts de la côte près de Palerme; ils tenaient encore dans la ville; les forts étaient toujours au pouvoir de la garnison; les troupes avaient débarqué sans obstacle et se préparaient à commencer leurs opérations après avoir pris quelque repos. Il n'y avait pas eu de troubles à Messine, mais l'aspect de la ville était sombre.

Le gouvernement napolitain a donné l'ordre de bombarder non seulement Palerme, mais encore Messine, seconde ville de Sicile. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Nouveliste* de Marseille:

« A Messine, toute la population est en armes et les troupes royales, trop faibles pour comprimer ce soulèvement général, ont été contraintes de se retrancher dans le fort, d'où elles se disposaient à bombarder la ville. A cet instant, une frégate britannique, la *Thétis*, commandée par le capitaine Codrington, est venue de quitter Naples pour protéger la protection les résidents anglais de Messine, à l'abri du fort. Le commandant de ce navire, de concert avec le consul de sa nation et le consul français, a signifié au gouverneur militaire de ne pas commencer le feu avant que les nationaux des deux représentants ne fussent en sûreté à bord de la frégate.

« Le capitaine Codrington, fit placer la *Thétis* le plus près du fort possible dans la direction de ces feux, déploya toutes ses voiles quoiqu'il mouillât, en sorte que les boulets partis de la forteresse ne purent éviter d'atteindre sa voilure, circonstance trop grave pour que le gouverneur osât en braver la conséquence.

« Il est à craindre que le commandant Codrington, quoique disposé à prolonger le plus longtemps possible cette situation, n'ait pu éviter à Messine les horreurs d'un bombardement, lorsque tous les résidents anglais et français auront été recueillis à son bord.

A la première nouvelle des troubles de Sicile, plusieurs bâtiments de guerre anglais se sont dirigés de ce côté. On dit que, notamment, deux frégates auraient été envoyées à Messine, parce que le général Landi, gouverneur de cette place, maintenant en insurrection, aurait ouvert des feux destinés à l'ambassade anglaise.

ponit majestueusement en repoussant d'un geste de mépris superbe la bourse qu'on lui offrait:

— Je ne reçois pas comme ça des Napoléons — (et elle accentua très-amèrement ce nom détesté). — Non, je ne reçois pas comme ça des Napoléons, du premier venu, sans savoir, entendez-vous, Monsieur?

— Sans savoir, quoi? ma chère madame.

— Sans savoir qui sont les gens qui disent des Napoléons; comme si de dire des Louis leur écorcherait la bouche. Mais c'est connu, — ajouta-t-elle d'un ton sardonique. — Dis-moi qui tu habites, je te dirai qui tu es. Suffit, vous êtes jugé.

— Je suis jugé?

— Et toi? Maintenant, qu'est-ce que vous me voulez? j'ai mon pain à gagner.

— Madame, je venais vous apporter une preuve de la gratitude de Mme de Beaumessnil pour la discrétion, pour la réserve, que vous avez montrée lors de l'affaire, en question.

— Quelle affaire?

— Vous le savez bien.

— Pas du tout.

— Allons, ma chère Madame Barbançon, mettez-vous en confiance avec moi, j'étais l'un des meilleurs amis de Mme de Beaumessnil, et je n'ignore pas que l'orpheline, vous savez, l'orpheline.

— L'orpheline?

— Oui, une jeune fille, je n'ai pas besoin de vous en dire davantage, vous voyez bien que je suis instruit de tout.

— Alors, qu'est-ce que vous voulez demander, puisque vous savez tout? — da viens, dans l'intérêt de la jeune fille, que vous connaissez, vous m'avez donné son adresse, j'ai à lui faire, une communication très importante.

— Mais, ma chère Madame Barbançon, qu'y a-t-il donc de si extraordinaire, dans ce que je vous dis?

— Il y a, — s'écria la ménagère en éclatant, — il y a que vous êtes un vieux roué!

— Un malfaiteur, qui voulez me corrompre à force d'or, pour me faire jaser.

— Ma chère Madame, je vous assure.

— Mais votre bourse en serait pleine, de napoléons, voyez-vous, elle sonnerait l'or, et vous m'autoriseriez à y fouiller et à y farfouiller, que je ne vous dirais pas un mot de ce que je ne veux pas dire, Ah! ah! voilà comme je suis bâtie, moi, c'est un peu plus droit que vous, ça, hein? et ça vous va.

— Madame Barbançon; écoutez-moi, de grâce, vous êtes une digne et honnête femme.

— Et je m'en vante.

— Et vous avez raison. Aussi, en votre qualité d'excellente femme, vous m'écoutez et vous me répondez, car.

— Ni Pan ni l'autre. Ah! vous vous êtes dit, vieux bombé: « Je m'en vas mettre les fers au feu pour tirer les vers du nez de M^{me} Barbançon, afin de voir ce qu'elle a dans le ventre. » Mais minute, votre indécence est dévoilée, aussi je vous prie de me laisser tranquille.

— Un mot de grâce, un seul mot, ma chère amie, — dit le marquis d'une voix affectueuse, en voulant prendre la main de la ménagère.

Mais telle-ci, se rejetant vivement en arrière, s'écria avec un effroi pueril et couronné.

— Des attachements! jour de Dieu! Maintenant, je comprends tout, Poffe de votre bourse. Ne m'approchez pas, affreux libertin, je vous ai vu venir, serpent. D'abord vous m'avez dit Madame, et puis, ma chère madame, maintenant, c'est ma chère amie, pour finir par mon trésor, n'est-ce pas?

— Madame Barbançon, je vous jure que.

— On me l'avait bien dit; des gens nouveaux, c'est pire que des anciens!

— s'écria la ménagère en se reculant encore. — Monsieur, si vous ne vous en allez pas, j'appelle les voisins, je crie à la garde, au feu.

— Eh! morbleu! vous êtes folle, — s'écria le marquis, désolé de l' inutilité de ses tentatives auprès de Mme Barbançon, qu'il pouvait supposer instruite d'une partie du secret de Mme de Beaumessnil. — A qui diable en avez-vous, avec vos effarouchements? Vous êtes au moins aussi laide que moi, et nous ne sommes pas faits pour nous tenter l'un ou l'autre. Je vous le répète, pour la dernière fois, et pesez bien mes paroles, je viens ici pour tâcher d'être utile à une pauvre et intéressante jeune fille, vous devez connaître, et si vous la connaissez, vous lui faites un service, parlez-m'en, entendez-vous? en ne me disant pas où elle est, on en vient pas à la retrouver. Réfléchissez bien, le sort, l'avenir de cette fille sont entre vos mains, et vous avez trop bon cœur, j'en suis sûr, pour vouloir nuire à une digne créature qui ne vous a jamais fait de mal.

M. de Maillefort parlait avec tant d'émotion; il était à la fois si pénétrant, que Mme Barbançon revint d'une partie de ses préventions contre le marquis.

— Allons, Monsieur, — lui dit-elle, — mettez-moi que je me suis trompée en pensant que vous vouliez m'en conter.

— C'est bien heureux!

— Mais quant à vous dire un mot de ce que je ne dois pas dire, Monsieur, vous aurez beau faire, vous n'y parviendrez pas, vous êtes un brave homme et vous n'avez que de bons instincts, c'est possible; mais moi, je suis aussi une brave femme, j'ai à faire, et surtout à ne pas dire.

Ainsi, vous me comprenez mal, que vous ne m'arracheriez pas un traitre mot; je ne puis que vous dire, voilà mon caractère.

— Mais, Monsieur, — dit M. de Maillefort en désespérant avec raison de rien obtenir de la ménagère, — voyant avec douleur la vanité de ses premières recherches, et de la fille naturelle de Mme de Beaumessnil.

Exposition

des tableaux, etc., mis en loterie par la Société Amicicia au bénéfice des indigents de la ville de La Haye, et autorisée par arrêté royal du 13 janvier 1848, n° 39.

Le produit de cette loterie est destiné à venir en aide autant que possible, aux habitants de la ville de La Haye, qui, dans cette rigoureuse saison, ne recevant aucun secours de la caisse des pauvres, peuvent se trouver, par l'interruption des travaux ordinaires, dans une situation pénible et digne de pitié.

Le prix des lots est de fl. 3.00, et les personnes qui prendront part à cette loterie recevront, outre le lot, qui donne droit aux tableaux désignés par le sort, six bons de 50 cents, qui pourront être échangés par les indigents auxquels elles en feront à leur gré, la distribution, contre des aliments ou du combustible chez les fournisseurs indiqués sur ces bons.

Le tirage de cette loterie aura lieu prochainement, suivant l'annonce faite par la voie des journaux, qui en fera connaître le jour, et sous les auspices de MM. les bourgemesire et échevins de la ville, qui ont bien voulu concourir à cette œuvre philanthropique par la cession gratuite d'une salle dans l'ancien Hôtel du Nieuwen Doelen, sur le Korte Vijverberg, où l'exposition des tableaux mis en loterie aura lieu à partir du 31 janvier jusqu'au 14 février 1848, tous les jours, y compris le dimanche, de midi à quatre heures, moyennant une rétribution de 25 cents par personne, au profit de la caisse des pauvres de la ville.

On peut se procurer des lots chez MM. J. C. Estor, Hoogstraat, et N. van Gogh, Spuistraat, qui ont bien voulu se charger de la distribution, ainsi qu'à la salle de l'exposition où tous les jours se trouvera un des membres de la commission.

Les membres de la commission nommée par la Société Artistique Amicicia.

J. MORRENBOUT; S. L. VERVEER; P. G. VERTIN; J. STROEBEL; W. M. VAN BRUN.

Faits divers.

M. D. Goldsmid, directeur de l'usine de gaz-coalant à La Haye, vient de mettre à la disposition des pauvres de cette ville la quantité de 20,000 kilos de coal dont la distribution se poursuit régulièrement depuis quelques jours.

Les lettres de la Jamaïque annoncent l'arrivée à Kingston, le 18 novembre, de S. M. George-Auguste-Frédéric, Roi des Mosquitos, à bord d'une frégate anglaise, accompagné de sir Patrick Walker, consul général de S. M. la Reine de la grande-Bretagne auprès de S. M. le Roi des Mosquitos. Ce monarque, de façon anglaise, est un jeune garçon de 16 ans, de couleur de brique très-foncée, qui ne parle que l'idiome indien et comprend très-peu l'anglais. D'après les ordres de lord Palmerston, il a été reçu avec tout le cérémonial réservé aux têtes couronnées. Le gouvernement anglais alloue au consul 6,000 dollars par an, en qualité de Mentor chargé du mariage et de l'éducation du jeune roi, dont la taille ne dépasse pas 48 pouces anglais.

Mgr. l'archevêque de Paris vient, par une lettre circulaire adressée à tous les curés de Paris, de leur enjoindre d'empêcher la circulation dans leurs églises d'un petit imprimé politique ayant pour but de réclamer les prières des fidèles pour remercier le ciel de la grossesse de Mme la duchesse de Bordeaux.

M. Isaac d'Israëli, l'un des écrivains les plus féconds et les plus populaires de l'Angleterre, est mort à sa résidence de Bradenham, dans le comté de Buckingham, à l'âge de 82 ans. Son père était un marchand juif de Venise, qui était venu s'établir en Angleterre quelques années avant la naissance d'Isaac. Celui-ci s'était converti au protestantisme. Son fils aîné, M. Benjamin d'Israëli, a joué, dans ces dernières années, un rôle important dans les débats de la chambre des communes, où il siège comme représentant du comté de Buckingham.

Marché d'Anvers — Si nous exceptons les cafés pour lesquels la demande reste très active, les affaires ont été extrêmement limitées cette semaine pour la généralité des articles. On a fait en café 15 à 1600 balles. Brésil à prix très-fermes, 1,500 Java ordinaire de 24 à 24 1/2 cents en consommation. Les transactions en St-Domingue restent entravées faute de marchandise en première main. Un vente publique de 2,500 balles Brésil avarié est annoncée pour mercredi prochain.

Les cotons sont en bonne position, mais il ne se fait rien de notable. Les cotons en cuirs se sont élevés à environ 5,000 Buenos Ayres et Montevideo sees à prix divers, les cours restent dans la même situation, c'est-à-dire faibles à la cote.

On a fait quelques transactions en riz Caroline, soit environ 250 tierçons aux cours du jour. Ce grain reste à peu près dans la même situation. Outre les ventes publiques de sucre dont nous avons donné le résultat dans notre n° d'hier, il s'est écoulé de gré à gré 600 caisses Havane blond de fr. 14 1/4 à 15 en entrepôt étranger et une 50° de caisses Bahia Moscovades, à prix secret. On ne fait rien en raffiné.

Les basses sont faibles et complètement délaissées. Par contre l'huile de balaine est plus ferme, mais sans affaires par le défaut de provision en première main.

La situation du tabac est restée la même. On a fait de gré à gré 102 balles Java et en vente publique 55 bouquets Virginie, plus ou moins avarié, de 22 à 40 centimes le demi kilog.

Les 60,000 kil. Sapan arrivés par le Rubens, ont été réalisés à prix très-secrètes, ainsi que 25,000 kil. Bois jaune de Cuba à prix ferme. En autres teintures on a fait un petit lot de Sumac de Tyrol, aux cours du jour.

Les métaux et les épices sont très-calmes. Il y a faiblesse et peu d'affaires dans les grains.

(Journal de Commerce d'Anvers.)

M. Knops, fabricant de soap à Aix-la-Chapelle, a failli être victime d'un odieux quel-apuis. Ayant été arrêté, dimanche, sur sa propriété trois braconniers, il leur adressa des paroles sèches. Ceux-ci passèrent aussitôt la frontière prussienne sur le territoire hollandais. M. Knops s'en retournait quand il aperçut un quatrième individu, qui, étant sans armes, ne lui parut d'abord suspect. Il l'aborda, se plaignant des braconniers, son interlocuteur lui donna pleinement raison. Quelques instants après ils se séparèrent. M. Knops s'en alla lorsque l'individu le rappela pour lui montrer les trois braconniers qui, ayant déposé leurs fusils à la frontière, revenaient sur lui en le menaçant. Il s'arrêta et armant son fusil, il leur enjoignit de ne pas faire un pas de plus; mais alors l'homme, qui ne lui avait inspiré aucune méfiance, s'élança sur lui et voulut lui arracher le fusil des mains. M. Knops lutta avec vigueur; mais il allait succomber lorsque les trois braconniers, se précipitant sur lui, le saisirent par les bras et le firent tomber à terre. M. Knops, se débattant, essaya de se relever, mais les braconniers, qui le tenaient par les bras, le firent retomber sur le dos. M. Knops, se voyant ainsi en danger, se précipita vers la porte de sa maison, mais les braconniers, qui le tenaient par les bras, le firent retomber sur le dos. M. Knops, se voyant ainsi en danger, se précipita vers la porte de sa maison, mais les braconniers, qui le tenaient par les bras, le firent retomber sur le dos. M. Knops, se voyant ainsi en danger, se précipita vers la porte de sa maison, mais les braconniers, qui le tenaient par les bras, le firent retomber sur le dos.

non de fait, du moins en paroles. Sur la plainte de M. Knops, l'affaire s'instruit.

D'après une statistique publiée récemment, il y a en Angleterre 2,250,000 chevaux valant ensemble 67,000,000 liv. sterl. 1,500,000 sont employés pour l'agriculture et représentent une valeur de 45 millions sterl. Le nombre des bêtes à cornes est de 14 à 15 millions, représentant une valeur d'environ 216 millions sterl. Celui des bêtes à laine, de 50,000,000, d'une valeur d'environ 67 millions sterl.; enfin le bétail de l'espèce porcine compte 18 millions de têtes dont la valeur est d'environ 11,870,000. En somme, le capital que représente le bétail et les chevaux est de 346,270,000 liv.

La justice en France vient d'être saisie d'une affaire de la nature la plus grave. Un employé supérieur de la grande chancellerie de la Légion d'honneur de France a été arrêté jeudi, sous prévention de faux en écriture authentique, de détournements frauduleux de fonds, etc. Hâtons-nous de dire que dès son premier interrogatoire, il a avoué les faits qui lui sont imputés. Voici, dit la gazette des Tribunaux, d'après les renseignements que nous avons recueillis, quel serait le caractère de ces faits:

L'administration de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, indépendamment de ses revenus réguliers, dispose d'un fonds assez important qui se distribue par fractions et à titre de secours à des légionnaires nécessiteux. Depuis quelque temps, des réclamations étaient fréquemment adressées au chancelier par des légionnaires qui, ayant demandé un secours et l'ayant inutilement attendu, s'enquêraient de l'état de leur instance, alors qu'ils eussent dû au contraire remercier, car il leur avait été fait droit à leur demande. M. le maréchal Gérard ayant ordonné qu'une enquête eût lieu, il fut reconnu que non-seulement les secours que l'on sollicitait avec instance avaient été accordés et ordonnés, mais qu'ils avaient été payés à des tiers sur la présentation de pièces et d'acquies révévés de signatures évidemment fausses.

Grand fut l'étonnement, ainsi qu'on le peut penser, à la découverte d'un fait de cette gravité dans une administration si pure et si honorable jusqu'alors. L'employé spécialement chargé de la partie du service d'où ressortent les allocations de secours, fut vivement pressé de s'expliquer; il nia, prétendit qu'il n'y avait pas de faux, et affirma que les paiements avaient dû être faits régulièrement et aux ayant droit.

De ce moment, les soupçons que l'on hésitait encore à s'avouer ayant pris plus de consistance, le garde des sceaux et le procureur général furent informés des faits; mais dans la nuit même l'employé qui leur était signalé prit la fuite, et lorsque le lendemain la police se présenta chez lui pour l'arrêter, elle apprit sa disparition, et ne put obtenir d'autre renseignement utile que celui-ci, que, parti par le premier convoi du chemin de fer du Havre, cet inculpé s'était embarqué des l'arrivée pour l'Angleterre, et que désormais il ne pouvait être appréhendé au corps qu'en vertu d'une ordonnance d'extradition.

Restait la chance du retour. Une surveillance fut donc exercée à l'étranger sur les démarches du fugitif, et c'est cette surveillance qui avant-hier procurait son arrestation. En effet, après avoir épuisé en Angleterre ses ressources, moins considérables que ne l'auraient dû faire supposer le nombre et l'importance des faux qui lui sont imputés, le fugitif avait voulu revoir la France. Il s'était embarqué à Londres, et avait accompli non sans difficultés le trajet de Boulogne à Paris; mais à peine mettait-il le pied sur le pavé de la capitale, qu'il s'était vu entouré d'agents et sommé de se rendre au dépôt de la préfecture de police.

Un mauvais plaisant a fait courir à Hambourg le bruit qu'Abd-el-Kader était arrivé dans cette ville. Bientôt une foule considérable s'est rassemblée devant l'hôtel qui était désigné comme ayant reçu le célèbre émigré. Il a fallu l'intervention de la police pour rétablir la circulation et pour faire retirer tous ces badauds mystifiés.

Le navire américain l'Adrian, capitaine Scott, venant de Mobile, est entré, le 21, dans le port du Havre ayant à son bord l'équipage du navire de la même nation, la Concord, de Boston, qui a souffert d'un plein air. C'est le 27 décembre, par 28° 20' latitude nord et 55° 16' longitude ouest, que l'Adrian a eu connaissance des naufragés, qui, après avoir abandonné leur navire coulant sous leurs pieds, s'étaient réfugiés dans leurs embarcations. Ces malheureux, abandonnés à la merci des flots, et dénués de toute ressource, étaient arrivés au dernier degré d'épuisement, quand ils furent heureusement rencontrés par l'Adrian, qui, non sans de pénibles efforts, réussit à les recueillir à son bord. L'équipage entier du bâtiment naufragé a été sauvé, à l'exception d'un matelot, qui a péri dans les flots.

Voici, dit le Courrier du Nord, un trait de probité trop peu et surtout trop rare de nos jours, pour que nous n'appelions par sur son auteur l'estime de tous les honnêtes gens.

Un ancien négociant de Saint-Quentin, qui habite aujourd'hui les environs de Valenciennes, vient de recevoir la lettre suivante:

Monsieur, Vous avez bien voulu, en 1823, adhérer à un arrangement proposé par la maison P... H... à ses créanciers. Devenu associé de cette maison avant ma majorité, j'ai eu la douleur, en moins d'une année, de voir toute ma fortune engouffrée, sans pouvoir même faire face aux engagements contractés par elle. Depuis lors, je n'ai point un instant oublié ces tristes circonstances; mon but constant a été de réparer un malheur dont j'ose le dire, j'étais innocent, et je me suis toujours promis de prouver toute ma reconnaissance aux créanciers de la maison en les payant intégralement, si j'étais assez heureux pour en avoir un jour la possibilité.

Grâce à un travail persévérant et à de sévères économies, je puis aujourd'hui me donner cette douce satisfaction. J'ai donc l'honneur, monsieur, de vous adresser ci-inclus un mandat de 1,848 fr. 25 c. pour solde de pareille somme, dont vous avez fait remise en 1823 à la maison P... H... Recevez, etc.

J. L. HOVYN, rue des Jeûneurs, 11.

La publicité que nous donnons à cette lettre, dit le Courrier du Nord, blessera sans doute la modestie de celui l'a écrite, et que nous n'avons pas l'honneur de connaître; mais nous croyons qu'en ce temps d'égoïsme et de démoralisation sociale, il est du devoir de la presse d'opposer au mal général les exemples de probité et de désintéressement qui viennent à sa connaissance.

Puisse-t-il ces exemples contribuer à régénérer un peu nos mœurs privées et politiques!

Pour bien faire comprendre toute la grandeur de l'action que nous venons de signaler, nous devons dire que le passif de la maison de commerce de M. J. L. Hovyn seul vient de réhabiliter aujourd'hui, était de plus de cent mille francs.

Un véritable drame s'est passé récemment à Philadelphie, dans la ménagerie de MM. Raymond, établie dans Walnut-street. Il était environ une heure après midi, lorsque William Kelly, gardien de l'éléphant Colombus, se mit en devoir de nettoyer son écurie et de faire les préparatifs nécessaires pour la représentation du soir. L'animal, s'impatiant des soins qu'on lui donnait, devint tout à coup rétif, et comme à ce moment il n'était pas enchaîné, il s'efforça de sortir de son écurie. Le gardien lui parla, et voyant qu'il ne s'accrochait pas, il le frappa avec un bâton. L'animal devint alors exaspéré, et saisissant son malheureux gardien avec sa trompe, il le lança deux fois en l'air et assez haut.

Le second fois, Kelly tomba sur une cage à compartiments qui contenait une hyène et un loup; l'éléphant s'acharna sur lui, brisa la cage et la lança en l'air avec Kelly, qui, en retombant, se trouva pris sous la cage qui lui brisa les deux jambes. A ce moment, l'éléphant essaya d'entrer dans le cirque, mais sa lourde stature brisa les bancs et les chaises sur lesquels il appuyait ses énormes pattes. On lança alors contre lui des chiens qui avaient l'habitude de ce genre de chasse, et force lui fut de rentrer dans l'intérieur de son écurie. Là, les animaux complètement furieux, brisèrent deux autres cages, tua deux malheureux singes qui s'y trouvaient enfermés, et mit en cuite un lapin d'une espèce très-rare qui fut dévoré, en fuyant, par nos des chiens.

La fureur de Columbus ne connaissait plus de bornes, il fit une nouvelle tentative pour s'échapper. L'hyène et le loup couraient dans le cirque, tellement effrayés qu'on put s'en emparer sans résistance et les mettre en lieu sûr. Enfin un homme courageux, Herr Driesbach, le célèbre dominé d'animaux féroces, et M. Waring se procurèrent un câble qu'ils parvinrent, au risque de leur vie, à placer au centre de l'écurie, et à coups de harpons on réussit à y faire rentrer l'éléphant qui, en ce moment, s'efforçait de briser la porte de la ménagerie donnant sur Walnut-street.

L'éléphant, à peine rentré dans son écurie, y fut immédiatement saisi à l'une des pattes de devant par le câble qui y avait été placé; le sang qu'il perdait par ses blessures et les souffrances qu'il endurait, le rendirent enfin tout à fait docile. Alors, Herr Driesbach, se présentant aux personnes présentes, improvisa le petit discours suivant: « Messieurs, je n'ai pas l'habitude de parler au public, mais je puis dire que ce jour est le plus glorieux de ma vie; Napoléon et d'autres gentlemen ont leurs titres de gloire gravés sur la pierre, le mien est d'avoir subjugué un éléphant vivant. »

Le dommage causé par la fureur de la bête féroce fut immédiatement réparé, et le soir même la ménagerie était ouverte au public qui s'y porta en foule. L'alarme occasionnée par cet incident avait été telle qu'on avait braqué un canon à chaque porte pour tirer sur l'éléphant, dans le cas où il serait parvenu à sortir, et qu'une partie de la milice était sous les armes, prête à faire feu sur la première bête féroce qui se serait échappée.

Quant au malheureux Kelly, il est dans un état désespéré, l'amputation d'une de ses jambes a été jugée nécessaire; mais on ne l'a point faite encore, les chirurgiens craignant qu'il ne puisse la supporter.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Samedi 29 Janvier 1848. — (Représentation n° 94.)

ROBERT BRUCE.

Grand-opéra en trois actes et en six tableaux, paroles de M. A. Royer et G. Vaëz, musique de Rossini.

Décorations nouvelles, composées et peintes par M. B. J. van Hove. Danses composées par M. Collet, maître de ballet.

ANNONCES.

SALLE DE VENTE.

Luthersche Burgwal, T, 164, à La Haye.

Aujourd'hui Samedi 29 à cinq heures et demie.

VENTE D'UNE TRÈS BELLE COLLECTION

de Livres Illustrés et autres.

fournitures de bureau, canifs anglais et autres objets de nécessité, de fantaisie et de luxe, ra-cirs fins, couteaux de table, colifichets pour Dames, etc., sortis récemment des meilleures fabriques de France et d'Angleterre et qui doivent être VENDUS A TOUT PRIX.

Dans les livres il se trouve le *Manuscriptum cosmographicum et horis Abundis, etc. Venetiis apud Aldum 1492.* (1) (Édition princeps.) Plus, quelques autres livres appartenant à la librairie ancienne, et la collection des livres modernes et des plus intéressantes est des plus brillantes.

P. S. Le catalogue succinct se trouve gratis, au local susdit. Les numéros sont exposés à l'inspection du public jusqu'à 3 heures de relevé, midi au soir, jusqu'au soir, au local susdit.

A. J. VAN TETROODE.

(1) Dans l'annonce d'hier on avait commis la faute grave d'écrire 1450 au lieu de 1492. L'édition 1492 est la première connue.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 27 Janvier.

Table with columns: Pays-Bas, Dette active, Dito ditto, Dito en liquidation, Dito ditto, Dito des Indes, Syndicat, Dito, Société de Commerce, Act. du lac de Harlem, Chemin de fer du Rhin, Act. du chemin de fer Holland., Oblig. Hops & C. 1798 & 1816, Dito ditto, 1828 & 1829, Inscript. au Grand-Livre, Certificats au ditto, Dito inscriptions 1831 & 1833, Emprunt de 1840, Id. chez Stieglitz et Comp., Passive, Dette différée à Paris, Réserve.

Table with columns: Espagne, Ardoins, Dito intérieur à 6 m., Coupons Ardoins, Obligations Goll. & Comp., Dito métalliques, Dito ditto, Incriptions au Grand-Livre, Actions 1838, Emprunt à Londres 1838, Id. Id. 1848.

Table with columns: Autriche, Dito ditto, France, Incriptions au Grand-Livre, Pologne, Emprunt à Londres 1838, Brésil, Id. Id. 1848, Portugal, Obligations à Londres.

Table with columns: Bourse de Paris du 26 Janvier, Int., cours, compt., fin.

Table with columns: France, (Cinq pour cent, Trois pour cent, nouveau, Emprunt Ardoin 3 p.c., Anc. différée, Nouv. dito, Passive, Certificats Ardoin), Espagne, (Passive), Naples, (Certificats Ardoin), Pays-Bas, (Dette active), Belgique, (Ditto), Banque belge.

Table with columns: Bourse d'Anvers du 27 Janvier, Métalliques, 5%, Naples, 5%, Ard., 5%, 16%, Dette différée ancienne, Passive 5%, Lots de Reson, Cours après Bourse 2 1/2 heures, Ardoin sans variat.

Table with columns: Bourse de Londres du 25 Janvier, 3% Com, 88 1/2, 2 1/2% Holl, 53 1/2, 54 1/2, 4% id, 85 1/2, 2%, 20 1/2, 3% 30 1/2, Portug. 4% 26 1/2.

Table with columns: LA HAYE, chez Léopold Leberberg, Spui, 75.